# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Saint-Patrice Mardi 27 août 2024 à 18 h 30 au local 45 de l'école

<u>PRÉSENCES</u>								
Présent	Absent			Présent	Absent			
Х		Stéphanie Lebel	présidente		Х	Élyse Boyer	enseignante	
Х		Valérie Cousineau	vice-présidente	Х		<b>Chantal Grondin</b>	enseignante	
Х		Mélina Bilocq	parent		Х	Karine Guérin	enseignante subst.	
Х		Valérie Perras	parent	Х		Isabelle Doiron	pers. soutien	
Х		Philippe Courchesne	parent		Х	Viky Lanteigne	SDG	
Х		Jessica Lefrançois	subst.		Х	Yves Boyer	communauté	
X		Josée Thibeault	subst.	х		Corina-Maria Zosim	directrice	

### 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

La première séance du conseil d'établissement 2024/2025 est ouverte par la présidente à 18 h 30.

# 2. Adoption de l'ordre du jour

#### CE24/25-01

Il est proposé par madame Jessica Lefrançois d'approuver l'ordre du jour suivant:

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Période de questions du public.
- 4. Approbation du procès-verbal du 11 juin 2024.
- 5. Suivi au procès-verbal du 11 juin 2024.
- 6. Indexation des tarifs du service de garde ...... Adoption
- 8. Information de l'organisme de participation des parents (OPP)
- 9. Information de la présidente du conseil d'établissement.
- 10. Information des membres du personnel de l'école.
- 11. Information de la responsable du service de garde.
- 12. Information du représentant de la communauté.
- 13. Information de la direction d'école.
- 14. Levée de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

### 3. Période de questions du public

Aucun public.

#### 4. Approbation du procès-verbal du 11 juin 2024

#### CE24/25-02

Il est proposé par madame Valérie Cousineau d'approuver le procès-verbal du 11 juin 2024 tel que présenté par la direction de l'établissement.

Adopté à l'unanimité

### 5. Suivi au procès-verbal du 11 juin 2024

Aucun.

### 6. <u>Indexation des tarifs du service de garde</u>

Faisant suite à l'indexation gouvernementale du 1<sup>er</sup> juillet dernier, la direction présente le volet financier du service de garde et les règles régissant le tarif maximum pouvant être exigé des parents utilisateurs du service de garde :

# CE24/25-03

Il est proposé par madame Stéphanie Lebel d'établir les tarifs maximums quotidiens au service de garde pour l'année 2024-2025 à :

- 9,50 \$ pour un élève ayant un statut de fréquentation « régulier »;
- 13,00 \$ pour un élève ayant un statut de fréquentation « sporadique »;
- 16,20 \$ pour une journée pédagogique.

Le tout, conformément au volet financier déposé par la direction.

Adopté à l'unanimité

#### 7. Calendrier des rencontres

La direction dépose un calendrier de rencontres pour l'année 2024-2025. Sujet aux élections des membres du conseil lors de l'assemblée annuelle des parents, le calendrier convient à tous. À suivre.

# 8. <u>Information de l'organisme de participation des parents (OPP)</u>

Les points saillants de l'OPP en ce début d'année sont :

- Désherbage de la platebande en avant de l'école; un grand merci à Martine Hébert et sa fille Alexandra;
- Achat de ballons et installation d'une arche pour la rentrée des élèves;
- Idée d'une campagne de financement de vente de boites de légumes en partenariat avec les producteurs de la région; la direction consultera l'équipe à ce sujet et si l'équipe est d'accord, le projet aura lieu.

#### CE24/25-04

Considérant l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique ;

Considérant les caractéristiques du fonds à destination spéciale ;

Considérant le plan d'enregistrement comptable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur;

Considérant la règle 73-8 du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries « Fonds à destination spéciale »

Considérant les pouvoirs du conseil d'établissement ;

Il est proposé par madame Mélina Bilocq de tenir une campagne de financement consistant à s'associer aux producteurs de la région et à vendre des boites de légumes au cours du mois d'octobre 2024. Les sommes amassées seront déposées dans le projet F4100 – Activités de financement OPP et serviront à payer des activités spéciales aux élèves. Advenant un déficit, il sera comblé par une nouvelle campagne de financement ou par le surplus du fonds à destination spéciale. Nous autorisons également la direction de l'établissement à effectuer tous les transferts appropriés en relation avec cette résolution.

Adopté à l'unanimité

# 9. Information de la présidente du conseil d'établissement

Madame Lebel souhaite un bon début d'année à tous.

# 10. Information des membres du personnel de l'école

Madame Grondin mentionne que l'équipe se prépare à la prochaine rentrée.

# 11. <u>Information de la responsable du service de garde</u>

Madame Lanteigne étant absente, il n'y a aucune information à donner.

### 12. Information du représentant de la communauté

Monsieur Boyer étant absent, il n'y a aucune information à donner.

# 13. Information de la direction d'école

Madame Zosim mentionne que des travaux auront lieu sur la cheminée. La zone est sécurisée.

### 14. Levée de l'assemblée

# CE24/25-05

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, madame Lebel propose la levée de l'assemblée à 18 h 55.

Ne pas oublier l'assemblée générale des parents le 10 septembre prochain à 19 h.

	Adopté à l'unanimité		
, présidente	Corina-Maria Zosim, directrice		